

ÉLECTIONS CCP 2013 (SALARIÉS DE DROIT PRIVÉ) À FRANCE TÉLÉCOM

LA CFDT 1^{ÈRE} ORGANISATION SYNDICALE PROGRESSE ENCORE !

Avec une participation de près de 50% des électeurs (sur 42 615 électeurs inscrits), dans le cadre d'un vote pour la première fois électronique dans l'entreprise, **la CFDT recueillant 31,39% des suffrages, progresse de +4,30%** par rapport aux élections professionnelle de novembre 2011 (sur l'urne des salariés de droit privé). Ce résultat confirme l'audience de la CFDT auprès des salariés de France Télécom – Orange depuis les premières élections professionnelles de 2005. Malgré l'alliance de la CFE-CGC avec la CFTC spécifiquement pour ce scrutin, **la CFDT progresse également chez les cadres de +3,57%** en comparaison avec l'élection du même type de 2009.

QU'EST-CE QUE LES CCP ?

Cette élection permettait de désigner les représentants du personnel (salariés de droit privé) au sein des Commissions Consultatives Paritaires pour 4 ans (précédent scrutin en 2009).

Ces commissions ont pour rôle d'examiner tout litige d'ordre individuel, qui n'a pu être résolu sur le plan local par la médiation ou l'intervention des Délégués du Personnel.

Elles ont également un rôle essentiel en matière de sanctions disciplinaires et de licenciement.